

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
LOIR-LUCE-BERCE

Date d'approbation
PLUi approuvé le 15 avril 2021
Modification n°1 approuvée le 29 juin 2023
Révision alléguée n°1 approuvée le 29 juin 2023

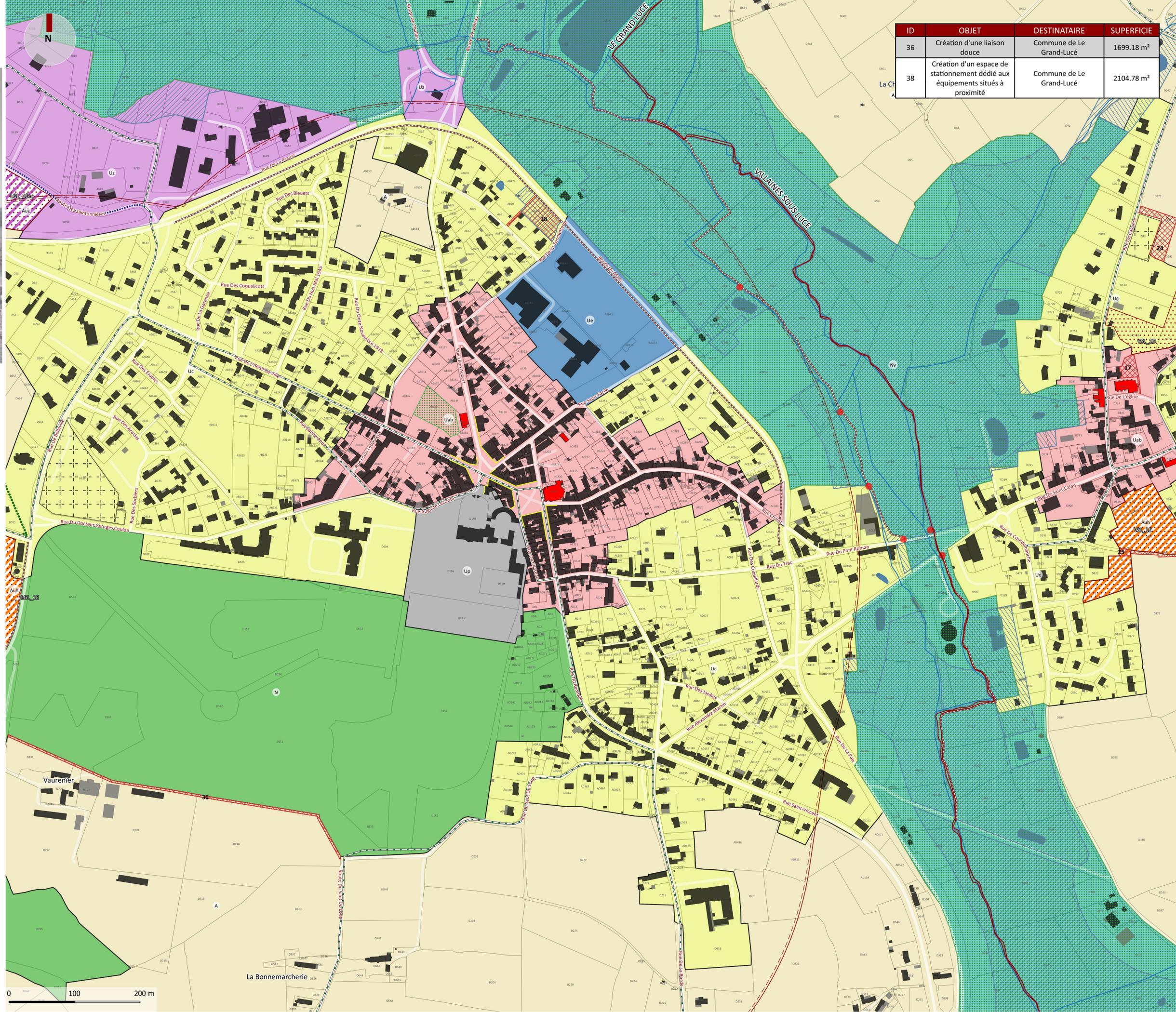
RÈGLEMENT GRAPHIQUE
CENTRES
LE-GRAND-LUCE_Est

4.2.1.c



LEGENDE

- ZONES URBAINES (U)**
- Uaa : Centre ancien de Montval-sur-Loir et La Chartre-sur-le-Loir
 - Uab : Centres anciens des autres communes
 - Uc : Faubourgs de Montval-sur-Loir et La Chartre-sur-le-Loir
 - Ue : Extensions urbaines, généralement de type pavillonnaire
 - Uz : Zones urbaines à vocation équipement
 - Uv : Zones urbaines à vocation économique
 - Up : Grands ensembles bâtis patrimoniaux
 - Ug : Zone urbaine à destination des gens du voyage
- ZONES A URBAINISER (AU)**
- Auh : Zones à urbaniser à vocation habitat
 - Aue : Zones à urbaniser à vocation équipement
 - Auz : Zones à urbaniser à vocation économie
 - 2Auz : zone à urbaniser à long terme à vocation économie
 - 2Auh : zone à urbaniser à long terme
- ZONES AGRICOLES (A)**
- A : Zone Agricole
 - Av : Secteurs agricoles à forts enjeux (viticoles notamment)
- ZONES NATURELLES ET FORESTIÈRES (N)**
- N : Zone naturelle et forestière
 - Nf : Espaces naturels boisés
 - Ni : Sites naturels accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques
 - Nv : Secteurs de vallées
- SECTEURS DE TAILLE ET DE CAPACITÉ D'ACCUEIL LIMITÉES (STECAL)**
- Nvh : Hameaux à vocation dominante d'habitat (STECAL)
 - Nvg : Espaces d'accueil pour les gens du voyage (STECAL)
 - Nxs : Sites accueillant des équipements d'intérêt collectif et services publics (STECAL)
 - Nx1 : Emprises constructibles des sites accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques (STECAL)
 - Nx2 : Emprises constructibles pour des projets de plus grande échelle à vocation de loisirs et/ou touristiques (STECAL)
 - Nxz : Activités économiques isolées (STECAL)
 - Nax : Activités économiques isolées (STECAL)
 - Nas : Sites accueillant des équipements d'intérêt collectif et services publics (STECAL)
- PRESCRIPTIONS RELATIVES À DES PROJETS D'AMÉNAGEMENT**
- Emplacement réservé
 - Périmètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Secteur de projet en attente d'un projet d'aménagement global
- PRESCRIPTIONS RELATIVES À LA PROTECTION DU PATRIMOINE BÂTI**
- Éléments ou constructions d'intérêt patrimonial ou architectural à protéger
 - Bâtiment susceptible de changer de destination en zone A ou N
 - Éléments ou constructions d'intérêt patrimonial ou architectural à protéger
 - A titre d'information : Secteur situé à moins de cinq cent mètres d'un monument historique inscrit ou classé, ou faisant partie d'un Périmètre Délimité des Abords (voir plan des Servitudes d'Utilité Publique)
- VOIES ET CHEMINS À PRÉSERVER, MODIFIER OU CRÉER**
- Sentiers de randonnée Vallée-du-Loir (GRP ou PR)
 - Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (POIPR)
 - Chemins locaux d'intérêt
- PRESCRIPTIONS RELATIVES À LA TRAME VERTE ET BLEUE, AU PATRIMOINE NATUREL ET AUX RISQUES**
- Espace Boisé Classé (EBC)
 - Secteurs de haies et bois à préserver
 - Atlas mouvement de terrain 1990-2006 (source DDT)
 - Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol
 - Zone humide : zone humide de l'inventaire vérifiée sur le terrain par la réalisation de sondages pédologiques ou d'étude de la végétation
 - Zone non prospectée : zone humide potentielle mais non vérifiée sur le terrain en raison d'un défaut d'accès
 - Linéaires de haies et alignements d'arbres à préserver, maintenir ou à créer
 - Arbres isolés à préserver
 - Milieux isolés ayant un intérêt écologique ou paysager (mares et sources)
 - A titre d'information : réseau hydrographique (source : DDT72)
 - A titre d'information : surfaces toujours en eau (plan d'eau et mare)
- AUTRES PRESCRIPTIONS**
- Linéaire commercial à protéger
- Fond de plan**
- Limite communale
 - Limite parcellaire
 - Bâtiment cadastré "dur"
 - Bâtiment cadastré "léger"
 - Cimetière
 - Voie ferrée



ID	OBJET	DESTINATAIRE	SUPERFICIE
36	Création d'une liaison douce	Commune de Le Grand-Lucé	1699.18 m ²
38	Création d'un espace de stationnement dédié aux équipements situés à proximité	Commune de Le Grand-Lucé	2104.78 m ²

